

**OBJET PLAN REGIONAL DE RELANCE (PRR)**

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POUR 2014  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS  
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

Dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Régional (PRR) en faveur des communes pour 2014, la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement jusqu'à hauteur de 70 % des dépenses éligibles.

Le dispositif 2014 est axé sur la jeunesse, notamment à travers le financement des équipements sportifs et culturels, et également des écoles maternelles et élémentaires.

A ce titre, je vous soumetts les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes qui sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Région au titre de 2014 :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part Ville	Taux
Réhabilitation du gymnase de pelote basque du Chaudron	450 000 €	315 000 €	70 %	135 000 €	30 %
Remplacement des menuiseries de façades par des jalousies aluminium sur 10 sites scolaires	2 000 000 €	1 000 000 €	50 %	1 000 000 €	50 %

Je serai éventuellement amené à vous soumettre à nouveau les plans de financement de ces opérations dès lors que leur coût prévisionnel serait modifié, ainsi que d'autres projets qui pourraient être éligibles au PRR.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces opérations ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
01/09/2014

  
Gilbert ANNETTE

OBJET PLAN REGIONAL DE RELANCE (PRR)

DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJET POUR 2014  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS  
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/5-32 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, Projet Educatif Global, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**ARTICLE 1**

Approuve les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part Ville	Taux
Réhabilitation du gymnase de pelote basque du Chaudron	450 000 €	315 000 €	70 %	135 000 €	30 %
Remplacement des menuiseries de façades par des jalousies aluminium sur 10 sites scolaires	2 000 000 €	1 000 000 €	50 %	1 000 000 €	50 %

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région, et à signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 3**

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, article 1322.

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
01/09/2014
  
Gilbert ANNETTE